PREFECTURE DES VOSGES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n° 82/2025/ENV du 22 octobre 2025, la préfète des Vosges a prescrit l'ouverture d'une enquête publique d'une durée de 36 jours, du lundi 17 novembre 2025 à 09h00 au lundi 22 décembre 2025 à 17h00, dans les communes de SERECOURT et ISCHES.

Cette enquête porte sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la société ÉLECTRICITÉ DE LA SAÔNE LORRAINE en vue d'obtenir l'autorisation de créer et d'exploiter un parc éolien de cinq aérogénérateurs et d'un poste de livraison sur le territoire des communes de SERECOURT et ISCHES.

Toute personne pourra prendre connaissance du dossier relatif à cette demande comprenant notamment une description et présentation du projet, une note de présentation non technique, une étude d'impact, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse de la société ÉLECTRICITÉ DE LA SAÔNE LORRAINE à cet avis, ainsi que les avis prévus par le 4° alinéa de l'article R 123-8 du Code de l'environnement, du lundi 17 novembre 2025 à 09h00 au lundi 22 décembre 2025 à 17h00, dans les mairies de SERECOURT et ISCHES, aux jours et heures ouvrables de celles-ci ou sur le site internet de la préfecture des Vosges :

https://www.vosges.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Enquetes-publiques-et-consultations-dupublic/Installations-classees-soumises-a-autorisation

En outre, un accès gratuit à ces éléments sera garanti durant la même période par un poste informatique disponible à la préfecture des Vosges, aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03 29 69 88 75) ou par courriel à l'adresse suivante : prefenvironnement@vosges.gouv.fr De la même manière, un accès gratuit est également garanti par un poste informatique disponible à la sous-préfecture de Neufchâteau aux jours et heures ouvrables de celle-ci, sous réserve d'une prise de rendez-vous préalable par téléphone (03.29.69.87.79) ou par courriel à l'adresse suivante : sp-neufchateau@vosges.gouv.fr

Toute information relative à ce projet pourra être demandée à M. Benjamin PERRIN, chef de projets à la société VENT D'EST - 3, place du Général de Gaulle – 88000 ÉPINAL – Tél. 06-47-13-82-90 – <u>benjamin.perrin@vent-d-est.com</u> ou à M. Steve WETE chef de projets à la société INNERGEX - Tél. 06-71-49-08-88 – <u>jswete@innergex.com</u>

Le public pourra consigner directement ses observations et propositions sur les registres d'enquête publique ouverts à cet effet dans les mairies de SERECOURT et de ISCHES, les adresser par correspondance aux deux mairies précitées, à l'attention de la commissaire enquêtrice ou par courriel à l'adresse suivante : <u>enquete-publique-6836@registre-dematerialise.fr</u> ou encore sur le registre dématérialisé accessible à l'adresse suivante : <u>https://www.registre-dematerialise.fr/6836/</u>

Dans ces deux derniers cas, les observations transmises seront importées dans le registre dématérialisé et consultables par tous.

Mme Natacha COLLIN, assurera les fonctions de commissaire enquêtrice (M. Yves ROBINOT assurera les fonctions de commissaire enquêteur suppléant), elle se tiendra à la disposition du public et recevra les observations et propositions écrites et orales, lors de ses permanences, les :

- jeudi 20 novembre 2025 de 16h00 à 18h00 à la mairie de ISCHES;
- samedi 06 décembre 2025 de 10h00 à 12h00 à la mairie de SERECOURT ;
- lundi 22 décembre 2025 de 15h00 à 17h00 à la mairie de SERECOURT.

Dès leur réception, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire enquêtrice seront tenus à la disposition du public, pendant une durée d'un an à compter de la clôture de l'enquête, à la préfecture des Vosges (bureau de l'environnement et site internet) et dans les mairies de SERECOURT et ISCHES.

Après enquête publique et consultation de la CDNPS, la préfète des Vosges statuera, par arrêté, sur la demande présentée par la société ÉLECTRICITÉ DE LA SAÔNE LORRAINE.